

S'il l'a dit, c'est que c'est vrai

FINIE LA COMPLAISANCE BIEN-VEILLANTE À L'ÉGARD DE L'ÉCONOMIE ET DU POLITIQUE. LA MODE EST AU NERE, AU PUNCH, AU CARACTÈRE. Il faut montrer aux lecteurs que l'on n'hésite pas à bousculer, à critiquer. Tous les journaux s'y sont mis: des hebdomadaires, dont c'était déjà la ligne, aux quotidiens, qui furent les plus grands thuriféraires des notables locaux.

Cette prise de distance ne nous inspirerait que des louanges si elle ne s'accompagnait pas d'une complaisance nouvelle à l'égard des gorges profondes et des corbeaux en tous genres. Plus moyen de voir le portrait d'une personnalité, le compte rendu d'un événement ou l'analyse d'un dossier sans y placer quelques phrases entre guillemets. Le plus souvent, sous couvert de se protéger, leur auteur refuse d'être cité nommément. Il devient alors «un proche du dossier», «un collègue de parti» ou toute autre appellation accrocheuse censée renforcer la crédibilité de l'information, mais anonyme toujours. Evidemment, ces citations animent un article, lui donnent un style «vécu» du meilleur effet et valorisent son auteur qui montre ainsi l'étendue de ses relations et sa capacité à obtenir la révélation de petits secrets. Mais ont-elles une vraie valeur informative? Sans autres précisions, non. Vous trouverez toujours, dans l'entourage de toute personne un tant soit peu connue, quelqu'un prêt à en dire du mal, à la critiquer, à la trouver incapable de décider ou au contraire trop prompte à le faire toujours dans le même sens. Sans devenir passionnante pour autant,

l'information commencerait à être utilisable si l'on savait qui pense cela: une personne éconduite? un «ami de trente ans»? Quant à ces fameux «connaisseurs du milieu», ont-ils des intérêts déclarés ou obscurs dans le dossier dont on parle? le connaissent-ils réellement? ou s'agit-il du serveur du bar du coin?

Le rôle de la presse consiste à obtenir des informations, y compris celles que l'on voudrait lui cacher. Les journalistes peuvent et doivent évidemment avoir recours aux discussions «off», aux témoignages anonymes et aux indiscretions. Mais ce n'est pas une fois ces révélations obtenues que le travail d'investigation se termine; c'est là qu'il commence. Il faut alors comparer, recouper, obtenir confirmation et, si personne ne veut être cité, être suffisamment sûr de ce qui est avancé pour le reprendre à son compte, sans laisser planer le doute par des guillemets énigmatiques.

Car il faut bien que quelqu'un assume l'information: la personne citée, qui doit alors être identifiée, ou l'auteur de l'article, qui la signe de son propre nom. Au lieu de dire que certains trouvent le dossier mal géré, on pourra alors l'affirmer, en disant pourquoi. Voilà qui servira davantage la transparence que de connaître l'opinion d'on ne sait quel porteur d'eau. PI

Quelqu'un doit assumer l'information: la personne citée ou l'auteur qui signe de son propre nom

Sommaire

Temps du travail: Les tabous au travail (p. 2)

Secret bancaire: Alerte maximale aux guichets (p. 3)

Bilan de la législation 1998-2002: L'occasion manquée du centre-droite vaudois (p. 4 et 5)

Internet: Intolérance en réseau (p. 6)

Presse: Manœuvres opaques (p. 7)

Note de lecture: Des bêtes humaines (p. 8)

Les tabous au travail

L'initiative de l'Union syndicale suisse (USS), qu'elle soit acceptée ou refusée, a le mérite d'obliger le monde du travail à se questionner sur ses pratiques.

La flexibilité du travail est synonyme de néo-libéralisme à gauche (l'absence de règle au profit de la rentabilité) et de rationalisation à droite (l'optimisation des ressources et des moyens). Sa réduction dessine un progrès à gauche (l'amélioration des conditions de vie des travailleurs) et une impasse à droite (la perte de productivité). L'initiative sur la réduction du temps de travail lancée par l'Union syndicale suisse s'attaque à l'une et à l'autre.

Toujours assimilée à tort à l'introduction de la semaine de 35 heures en France, l'initiative de l'USS s'en distingue par l'annualisation du décompte horaire. Si la loi française institue en le réduisant un plafond hebdomadaire, la proposition soumise au vote le 3 mars fixe de son côté une limite annuelle. Elle admet de cette manière une certaine souplesse dans l'aménagement du temps de travail. Bref, c'est la transgression d'un tabou. Sans surprise, la gauche plus radicale et une frange des syndicats y sont fermement opposées, malgré la diminution de la durée du travail envisagée. Car elle troque l'annualisation contre une réduction improbable qui pourrait ouvrir la porte à une généralisation du travail déré-

glementé (temporaire, sur appel, etc.). De plus, en raison d'une définition problématique, elle risquerait de compromettre la distinction entre heures ordinaires et heures supplémentaires. En effet, confondues dans une comptabilité globale annualisée, elles échapperaient à une rémunération et à un traitement spécifiques.

Pour les mêmes raisons, mais retournées (c'est le tabou de la réduction avec maintien du salaire qui est enfreint), le patronat et la droite appellent à son refus. On annonce l'effondrement probable du tissu productif suisse constitué majoritairement de petites et moyennes entreprises. Celles-ci ne seraient pas en mesure d'assumer « les vides béants creusés » (economiesuisse, n°4, 11 février 2002) par la réduction de la durée de travail. Les heures supplémentaires s'accumuleraient fatalement jusqu'à la syncope: l'impossibilité de répondre à la demande du marché. Dans une veine plus populiste, sans remords pour le moins d'État tant décrié, on craint la dégradation du service public qui serait la première victime d'une pénurie de personnel le condamnant au dysfonctionnement. Suivant les déboires actuels des CFF, imputés par la direction au passage

Flexibilité et réduction du temps du travail sont les instruments du renouveau des pratiques productives

de 41 à 39 heures hebdomadaires, il paraîtrait plus judicieux de compter sur la flexibilité que sur l'abaissement rigide du temps de travail.

Or, la question ne se prête guère aux réponses univoques et définitives. Elle demande plutôt un patient bricolage monté sur mesure secteur par secteur, entreprise par entreprise, service par service. Si un cadre constitutionnel est le bienvenu, précisant certains seuils, aménageant des garde-fous, esquissant des perspectives, il faut déchanter face à l'illusion d'uniformiser la diversité des domaines productifs (révisant ainsi le sens des conventions collectives, un autre tabou fondateur de la paix sociale et du travail en Suisse).

conscrit le champ d'action.

Solutions originales

S'il est vrai que nous vivons dans des sociétés où l'aspiration à travailler moins, tout en jouissant de revenus adéquats, va de pair avec la volonté de maîtriser de plus en plus son emploi du temps qu'il soit libre ou occupé, la flexibilité et la réduction de la durée du travail deviennent les instruments complémentaires du renouveau des pratiques productives. Une fois conjurés légalement les abus redoutés (bannissement du travail sur appel, garanties sociales et salariales pour le travail temporaire et à temps partiel, codification précise des différentes catégories horaires, etc.), les négociations entre employeurs et employés avec la médiation des syndicats, plutôt agents de synthèse que partie en cause, peuvent alors s'adapter à la singularité de chaque situation. Où il ne s'agit pas d'imposer un modèle, une figure globalisante, mais plutôt de privilégier les particularités locales, voire les exceptions. Le syndicalisme de combat, épique, de masse est peut-être au bout de sa trajectoire. De même, qu'une certaine arrogance corporatiste du patronat. En revanche, le développement de micro-concertations au plus petit niveau productif, allié à la participation directe et à la disponibilité au compromis de tous les acteurs, constituent déjà l'horizon vers lequel évolue l'univers du travail. *md*

Alerte maximale aux guichets

La pression des Etats-Unis, ajoutée aux exigences fiscales de la Communauté européenne, ébranle le bien-fondé du secret bancaire.

Le Conseil fédéral a beau marteler que le secret bancaire n'est pas négociable, la protection de la sphère privée – principe fondateur de ce secret – perd régulièrement de son étanchéité. Les coups de boutoir les plus efficaces viennent des Etats-Unis.

Dernière fissure en date, celle provoquée par une nouvelle législation américaine contre le blanchiment et le financement du terrorisme, le « Patriotic Act », adopté précipitamment à la suite des attentats du 11 septembre dernier. Sur décision judiciaire, les autorités d'Outre-Atlantique pourront exiger des instituts financiers domiciliés aux Etats-Unis ou en relation d'affaire avec eux des informations sur des comptes bancaires de présumés criminels. La puissante Amérique étend ses règles au-delà de son territoire national. Les banques suisses attendent l'application concrète de ce dispositif pour en apprécier la portée: lutte limitée au terrorisme ou prétexte à combattre l'évasion fiscale?

Déjà l'introduction de l'intermédiaire qualifié, imposant aux banques de la planè-

te de prélever l'impôt ou de communiquer les renseignements sur leurs clients américains au fisc étasunien, avait ouvert une brèche d'importance dans le secret bancaire. En cas de refus des clients, ces derniers sont interdits de transactions avec des valeurs américaines. Les banquiers suisses minimisent cette mesure en soulignant que leurs clients américains ont préféré renoncer à investir dans ces valeurs. Ce qui tend à confirmer que c'est bien l'évasion fiscale qui rend la Suisse si attrayante.

Ce n'est pas tout. Un projet de loi concocté par l'administration Clinton pourrait ressortir des tiroirs. Très proche du système préconisé par l'Union européenne, il enjoindrait les banques américaines de renseigner les autorités fiscales des pays de domicile de leurs clients.

Si l'on ajoute le fait que nos lois sur les délits d'initiés et sur le blanchiment ont été édictées sous la pression des Etats-Unis, on mesure à quel point la place financière suisse, précisément parce qu'elle est devenue un acteur global, peine à résister aux injonctions extérieures.

La Suisse, qui gère près de 60% de la fortune européenne à l'étranger, ne pourra longtemps se soustraire au projet de Bruxelles d'instituer l'échange d'informations fiscales entre les pays membres à l'horizon 2012. Déjà le dossier de la fraude douanière, objet des nouvelles négociations bilatérales, met en évidence la place centrale du secret bancaire. L'Union ne parle déjà plus du seul échange d'informations dans le cadre de la fraude douanière mais de toute activité illégale source de pertes fiscales.

Dans ces conditions, on comprend mal la tactique du Conseil fédéral. Plutôt que de s'arc-bouter sur la défense d'un secret bancaire déjà passablement poreux, ne ferait-il pas mieux d'énoncer clairement les conditions indispensables de son abolition, en particulier la suppression des paradis fiscaux et autres zones franches que certains Etats européens tolèrent dans leur giron? La Suisse est accusée aujourd'hui à juste titre de concurrence déloyale. A son tour d'en faire un argument en prenant au mot ses concurrents. *jd*

Médias

Parole aux invités

Dans une campagne de publicité pour rappeler son quinzième anniversaire et préparer la riposte à l'offensive dominicale de la *Neue Zürcher Zeitung*, la *Sonntags Zeitung* publie des pages consacrées à des personnalités suisses. Christiane Brunner en fait partie. On découvre, à la fin de l'article,

qu'au même titre que les autres interviewés, elle a renoncé à toucher des honoraires qui ont été reversés à une œuvre d'utilité publique.

«Eva», l'héroïne de la BD du *Tages Anzeiger* a de la chance. Ses aventures de caissière ban-

lieusarde exploitée ont été publiées dans un album intitulé *Eva Kassenkampf* (jeu de mots entre *Klassenkampf*, lutte de classe, et *Kassenkampf*, problèmes de caisse). L'édition a été très rapidement épuisée.

Dans une colonne d'invité de

24 Heures, Jean-François Cavin, directeur du Centre Patronal, cite cinq banques cantonales qui ont vécu des crises bien plus graves que la BCV. Il aurait pu ajouter que deux d'entre elles, celles de Soleure et d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont cessé de faire partie des banques cantonales. *cfp*

L'occasion manquée du centre-droite vaudois

Le bilan du gouvernement vaudois est médiocre. Aucun des grands chantiers ouverts pendant la législature a véritablement porté ses fruits. L'obsession de la rigueur budgétaire, un sens approximatif des objectifs politiques ont miné l'action gouvernementale. Reste néanmoins la mise en œuvre de nouvelles collaborations intercantionales.

Le 2 février 1998, le Conseil d'État vaudois présentait le bilan de la législature sous le titre « Cette législature vaut mieux que sa réputation ». Quatre ans plus tard, l'Exécutif vaudois entonne le même refrain, la conviction en moins. Entre-temps, le canton de Vaud est passé d'une crise qui semblait conjoncturelle à une sorte de sinistrose permanente, du coup de déprime à la dépression profonde.

En 1998 pourtant, le Conseil d'État qui sort des urnes est confiant. Le centre-droite est solidement confirmé, à l'exécutif comme au législatif. Décidé à faire oublier le bref règne d'une majorité de gauche, il re-trousse ses manches devant les chantiers ouverts durant la législature précédente. EVM est sur les rails, ne reste plus qu'à réaliser le projet, la planification hospitalière est à faire, tout comme une réforme institutionnelle permettant de désenchevêtrer les tâches entre les communes et le canton. La réforme du statut du fonctionnaire est au point mort, et belle cerise sur le gâteau, le Conseil d'État entend mettre en pratique le principe d'un frein à l'endettement permettant de contrôler les dépenses.

L'obsession budgétaire

Mais l'arithmétique ne refait pas l'histoire. Et la situation des urnes est moins figée qu'il n'y paraît au prime abord. Derrière la lisse façade, la confortable majorité de centre droite est divisée. Les objectifs des radicaux et des libéraux ne coïncident pas, en particulier sur le dossier de la politique fiscale. Pour preuve, le Conseil d'État butte, dès le début, sur son incapacité à adopter un programme de législation. En manque de lignes directrices, le gouvernement vaudois se concentrera alors pendant quatre ans sur un seul de ses dossiers: le rétablissement des finances cantonales. Du souci légitime de renouer avec l'équilibre budgétaire, on passe à l'obsession de la rigueur financière, comme si le canton de Vaud se résumait aux résultats de ses comptes et à l'élaboration de son budget. Charles Favre, qui s' imagine incarner à lui seul le radicalisme vaudois et l'austérité de Kaspar Villiger impose ses méthodes personnelles à un Conseil d'État mollement enthousiaste. La contrainte d'abord: en 1998, il présente un mécanisme de frein à l'endettement qui fixe, de manière autoritaire, les objectifs financiers à atteindre. Refusé par

Les réformes engagées par les conseillers d'État s'enlisent systématiquement, tirés vers le bas par l'obsession budgétaire

le peuple. Forcé par l'échec à ranger ses instruments, il tente alors l'organisation d'une table ronde. Le grand raout, qui réunit la classe politique, les milieux syndicaux, associatifs et économiques, est censé déboucher sur la réconciliation des fronts politiques. Mais le fragile consensus issu des négociations se lézarde rapidement, en particulier en raison de l'incapacité des libéraux à tenir leurs promesses. Retour à la case départ, avec, aux comptes 2000, un déficit de 418 millions.

Et pendant qu'on discute finances, les réformes engagées

par les autres conseillers d'État s'enlisent systématiquement, tirés vers le bas par l'obsession budgétaire. La rigueur éteint les ardeurs. Le projet EVM est mis en application, mais la réforme est freinée par les mesures d'économie; Etacom, adopté en votation populaire, s'installe dans un provisoire qui dure; la Loi sur les agglomérations, pourtant essentielle pour l'avenir du canton, dort depuis cinq ans. Des hôpitaux sont fermés, mais sans que soit véritablement engagée une véritable planification hospitalière. La réforme du statut du fonctionnaire

Médias et candidats

La politique vaudoise n'est certes pas très glorieuse, mais mérite-t-elle d'être aussi mal traitée dans la presse ?

Grand débat électoral sur TSR2, le 12 février à 20 heures 35... du moins selon le programme. Une compétition de ski reportée aura eu raison de cet horaire, le débat étant renvoyé à 21 heures 10. Déjà qu'il fallait être sérieusement motivé pour sacrifier une soirée à la politique vaudoise, et qu'en plus on pouvait suivre, sur TSR1, Anne Heche et Harrison Ford jouer les Robinson Crusoe pendant *Six jours et sept nuits*, on peut se demander quelle part d'audience il restait aux candidats vaudois au Conseil d'État. On voit en tout cas où sont les priorités de la TSR.

L'Hebdo ne fait guère mieux dans son édition du 14 février où, Saint-Valentin oblige, il publie un coup de cœur à la candidate libérale Claudine Amstein. « Pour conserver leurs deux sièges historiques à l'exécutif, susurre-t-on dans son propre parti... » est-il écrit au début d'un paragraphe. Faut-il donc que les libéraux aient la mémoire courte pour ne pas se souvenir que leurs deux sièges n'ont rien d'historique, puisqu'ils ne datent que de quatre ans. A mois que ce ne soit le journaliste qui ait sollicité l'histoire...

semble enfin sous toit, mais le Conseil d'État tarde à la soumettre au référendum. Et ne parlons pas de la réalisation du M2, menée tambour battant et avec un rare souci de communication et qui se ratatine minablement en fin de législature. Entre-temps, le peuple aura encore refusé sèchement la privatisation de la banque cantonale vaudoise.

Manque d'objectifs

Au final, les projets menés par le gouvernement vaudois ont à peine pris leur envol qu'ils se heurtent à d'insurmontables obstacles. Même l'état des finances cantonales s'aggrave. Le canton de Vaud ne parvient pas à équilibrer son ménage courant et les dépenses augmentent, au contraire des autres cantons. Côté recettes, l'administration fiscale n'entame pas de réorganisation, ce qui serait pourtant une des clés de l'assainissement budgétaire. C'est un peu comme si le Conseil d'État décidait à chaque fois de s'arrêter au milieu du gué. Par manque de souffle, sans aucun doute. Mais aussi parce qu'il reste désespérément approximatif dans les objectifs, incapable de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Prévoit ainsi une impression générale de fé-

brilité et de crispation entre les membres du collège, ou au mieux un mélange de projets solitaires non assumés solidairement par le Conseil d'État tout entier.

Problème de casting

L'alchimie des personnalités en présence, leurs responsabilités respectives ne sont pas étrangères la médiocrité du bilan affiché. Difficile de comprendre qu'on sacrifie le Département de la santé et de l'action sociale au libéral Charles-Louis Rochat plus connu pour son amour de la chasse que pour sa connaissance du système social vaudois. Les conseillers d'État les plus expérimentés – Claude Ruey, Philippe Biéler ou Jacqueline Maurer – se retranchent en des terres moins exposées, gérant sans grand danger des dossiers de moindre enjeu. Ce sont manifestement les deux conseillers d'État les plus critiqués qui ont, à «l'insu de leur plein gré», donné la tonalité de cette législature. Charles Favre, comme l'héritier solitaire de l'arrogance radicale et Francine Jeanprêtre, incarnant les contradictions, mais aussi les principes et les valeurs de la gauche minoritaire. Enfin, l'absence de leadership du gouvernement vaudois a laissé le champ libre aux partis

dont le rôle s'est renforcé. En ce sens-là, la table ronde a représenté un moment-clé de la législature, qui a vu les formations politiques parvenir à un consensus, proposer des solutions négociées, et digérer les traumatismes précédents. Ce succès des partis explique sans doute l'échec futur de la mise en œuvre des propositions de la table ronde, (mal) reprise en main par l'exécutif et le législatif vaudois.

Vers des collaborations intercantionales

Dans un canton qui a, pendant des décennies, prôné l'auto-suffisance, c'est paradoxalement sur les dossiers de collaboration intercantonale que le gouvernement vaudois version 98-02, s'est le mieux distingué. Par contrainte plus que par choix, certes. Mais en matière de politique universitaire, de promotion économique ou de politique hospitalière, le canton de Vaud a engagé des partenariats avec Genève, Neuchâtel ou Fribourg. Comme si, impuissant à résoudre les problèmes intérieurs – trop de communes, trop d'hôpitaux, trop de déficits – le gouvernement vaudois avait ouvert une fenêtre vers l'extérieur. Comme un appel d'air. *gs*

Constitution vaudoise

La Constituante a-t-elle tenu le programme d'il y a trente ans?

Le conseiller d'État vaudois Claude Bonnard avait pris l'initiative, en 1969, de mettre au travail une commission pour préparer une révision de la Constitution cantonale. Elle n'alla pas jusqu'au bout de ses travaux, car elle dut se consacrer aux réponses à donner au conseiller fédéral Kurt Furgler qui avait démarré la révision de la Constitution fédérale. Ces premiers travaux étaient oubliés, même au Département de justice et police

lorsque l'écologiste Philippe Biéler reprit l'idée d'une révision de la Constitution cantonale.

Au moment où la Constituante va achever ses travaux, il est intéressant de rappeler la méthode envisagée et les ambitions affichées il y a trente ans.

La méthode était celle d'une lecture attentive de la Constitution en vigueur pour évaluer la portée du texte, puis d'analyser la situation actuelle et future du canton.

Le président, dans cette perspective, soulève clairement la question des communes.

«Il s'agit tout d'abord d'examiner si les institutions actuelles sont adaptées aux besoins, actuels et futurs, du canton, cet examen ne devant pas se faire sur la base de considérations purement théoriques, mais en tenant compte des problèmes concrets auxquels se heurtent le Grand Conseil et le Conseil d'État. Ces problèmes sont, par exemple, celui de la

structure des 386 communes du canton, de la répartition des tâches entre l'État et les communes et, surtout, celui de la répartition des ressources fiscales entre État et communes d'une part, entre communes d'autre part.» (Extrait du procès-verbal de la séance du 14 juillet 1969 du Groupe de travail pour la révision de la Constitution vaudoise)

La Constituante de 2002 a-t-elle clairement répondu à cette question simple? *ag*

Intolérance en réseau

Victime de sa nature ouverte, infiltré par des sites racistes et xénophobes, Internet supporte mal toute limitation, même nécessaire, à son rayonnement.

Le conseil de l'Europe est en train d'élaborer un protocole additionnel contre le racisme et la xénophobie sur Internet. Ce document doit être prêt pour le 30 avril 2002. La Suisse participe à son élaboration. Notre pays est représenté par deux fonctionnaires de l'office fédéral de la justice. Une version préliminaire de ce document, censé rester confidentiel jusqu'à son adoption a été publiée sur le site alternatif IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire).

Ce document n'a rien de particulièrement remarquable si ce n'est qu'il pose une fois de plus le problème de la liberté d'expression dans un domaine où les zones grises sont nombreuses. Il définit les données xénophobes ou racistes dont la présence sur Internet devrait conduire à des poursuites judiciaires. Le document origi-

nal est en anglais, mais si nous nous essayons à une traduction, nous obtenons la définition suivante: «...tout matériel écrit, toutes images ou autres formes de représentations de pensées ou de théories, qui défend, promeut ou incite à des actes de violence, de haine ou de discrimination contre des individus ou des groupes basés sur la race, la couleur, la religion, la nationalité ou l'origine ethnique ».

Naturellement cette définition est tout ce qu'il y a de plus politiquement correct. On s'étonne tout de même de voir repris dans un texte du conseil de l'Europe, certes encore à l'état de brouillon, des termes comme « race » ou « ethnique » sans réalité scientifique, et qui sont une contamination du langage par les mots même utilisés dans les milieux d'extrême-droite.

On voit bien ce qu'un Etat, disons

moyennement autoritaire, comme la Roumanie, la Slovaquie ou la Russie, pourrait tirer d'une telle définition. Une interprétation extensive de ce texte pourrait conduire un pays à interdire par exemple toute critique laïque contre les églises, ou la Russie, toute expression d'indépendance des Tchétchènes sur Internet.

Bien sûr, les conventions du conseil de l'Europe doivent être traduites dans les législations nationales avant de prendre effet et ce texte sera peut-être oublié à peine adopté. Il est bien certain qu'en Occident, il n'en sera pas fait une interprétation excessive, mais méfions-nous tout de même des ravages du politiquement correct et de l'étalage de la vertu. *jjg*

Le site IRIS est à l'adresse suivante : <http://www.iris.sgdg.org>

Colloque

Valoriser le DP

En choisissant le nom de Domaine Public, les fondateurs et fondatrices de ce journal ne pouvaient imaginer quel sens prendraient ces deux mots une quarantaine d'années plus tard, avec doubles majuscules comme les aiment les Français.

Or voici qu'Euroforum France, en collaboration avec L'UC-CEGA-Les Aéroports français et l'Association Internationale Villes et Ports, avec *Les Annales de la Voirie* comme partenaire

media, annonce la prochaine tenue du Congrès Domaine Public 2002, convoqué à Paris pour les 21 et 22 mars prochains.

Le thème a de quoi intéresser aussi de ce côté-ci du Jura : Comment concilier concurrence et domanialité publique ? Une question qui en contient une douzaine d'autres, dont une qui nous interpelle tout particulièrement : « Comment valoriser le DP, par l'occupation privative, par le biais de la ces-

sion, par la reconversion des friches? »

Le terme de domanialité, formé par les juristes vers 1819, nous dit le *Robert historique* de la langue française, revient à plusieurs reprises dans le programme du Congrès et de ses Ateliers exclusifs. Comme le sait tout « Gestionnaire, Opérateur, Occupant et Investisseur du DP », on observe présentement une mutation de la domanialité publique, que les intéressés se doivent « d'apprécier

dans toute son ampleur ».

Par-delà le discours jargonneur – et promoteur? – du programme, ce Congrès a de quoi attirer l'attention. Par son thème bien sûr, par le moment pas davantage innocent où il surgit, par le pays où il est abordé, qui n'est pas précisément le paradis du partenariat public-privé (soit PPP).

Pour les amateurs de coïncidences, la responsable de programme du Congrès DP 2002, se prénomme Géraldine. *yj*

Manœuvres opaques

L'affaire était dans le sac. Ringier, premier groupe de presse helvétique, devait racheter «Jean Frey» (*Die Weltwoche*, *Der Beobachter*, *Bilanz*, *TR7*) à l'éditeur «Basler Mediengruppe». Ce dernier, en besoin de liquidités, prétendait assurer ainsi la pérennité d'un titre prestigieux en perte de vitesse – *Die Weltwoche* –, dans lequel il avait investi plusieurs dizaines de millions en moins d'une décennie. Et soudain c'est une banque – Swissfirst Bank – qui souffle l'affaire à Ringier. Ce dernier a par trop tergiversé, se plaignent les Bâlois. Ces péripéties jettent une lumière crue sur les manœuvres auxquelles se livrent actuellement les grands groupes de presse et la légèreté avec laquelle ils traitent les publications.

Le groupe bâlois tout d'abord. Dans un premier temps, il assure que son choix est dicté par un souci journalistique: la *Weltwoche* ne peut que profiter de l'expérience et de la puissance de l'empire Ringier. Puis il cède «Jean Frey» à une banque agissant au nom d'investisseurs anonymes. Seul apparaît publiquement le nouveau patron de

«Jean Frey», Filippo Leutenegger, chef fraîchement congédié de l'information à la TV alémanique. Un journaliste certes expérimenté, mais certainement pas un éditeur chevronné. Le soupçon se fait jour alors d'un coup des proches de l'UDC cherchant à s'assurer une plate-forme médiatique. Plus que l'avenir du groupe «Jean Frey», c'est le résultat financier de l'opération qui semble avoir d'abord motivé les Bâlois.

Le groupe Ringier ensuite. S'il était vraiment intéressé à intégrer de nouvelles publications de qualité, pourquoi a-t-il tardé à finaliser cette opération et s'est-il tu sur le sort qu'il pensait réserver à la *Weltwoche*? Cette attitude révèle pour le moins un dilettantisme inquiétant de la part du premier groupe de presse du pays.

L'opacité de cette opération ne peut que nuire aux publications en cause; quel est l'avenir de journaux dont rien ne garantit l'indépendance rédactionnelle et dont l'incertitude du sort ne peut que démotiver les collaborateurs, au moment même où la presse subit de plein fouet un recul de ses rentrées publicitaires? jd

Courrier

Bourdieu et la pédagogie

Pour AG (DP n°1504), Bourdieu «esquisse l'idée non pas de réformes de structures, mais d'une adaptation de l'effort pédagogique à chaque enfant, pris individuellement et en fonction du chemin à parcourir». On aimerait savoir si AG ne mélange pas les lectures. Nous serions fort étonnés de trouver chez Bourdieu une telle naïveté digne des gourous idéologues de «l'enfant au centre» qui fascinent tant AG (cf un éloge de Meirieu, il y a quelques temps). Il faut savoir que certains concepts de Bourdieu (l'*habitus*) sont repris dans de nombreuses recherches sur le fonctionnement des systèmes didactiques, afin de comprendre la complexité du jeu social qui s'y déroule, jeu qu'effectivement on décrypte mieux lorsque l'on provient de cer-

taines catégories sociales. C'est faire injure à Bourdieu et à ces chercheurs que de laisser croire qu'il ait pu penser qu'il suffit d'une «adaptation pédagogique à chaque enfant» et que cela puisse fonctionner.

N'est-ce pas le canton le plus avancé dans la recherche de ce principe (Genève) qui obtient les plus mauvais résultats à l'enquête PISA pour bons et moins bons? On est surpris de lire dans *Domaine Public* une réflexion si éloignée des idées républicaines sur la puissance libératrice des connaissances, des efforts de Condorcet et de ses contemporains.

Une lecture: Gérard Sensevy, *Institutions didactiques. Etude et autonomie à l'école élémentaire*. PUF (1998).

Ruhal Floris, Genève

Vision d'un vieux gamin

Comme tous les détenteurs d'une boîte aux lettres acceptant la publicité, je suis un gamin (*Bueb*) invité ces jours à regarder son p'tit pays (*Ländli*).

Savez-vous qu'en patois vaudois le mot valet signifiait fils? Or quand un valet de ferme n'est pas le fils du propriétaire et n'a pas l'argent pour reprendre un domaine, il est préférable pour lui d'abandonner l'agriculture s'il est ambitieux. C'est pourquoi l'élève d'une école d'agriculture qui a passé un été dans une ferme à Pampigny, en s'occupant des chevaux et des cochons, a obtenu une maturité et fait des études de droit.

Que fait un parti agrarien qui réalise que le recul de l'électorat agricole le condamne à régresser? Il se mue en Parti populaire – SVP – (traduction libre: UDC, Union démocratique du centre) après fusion avec une dissidence radicale de Suisse orientale, baptisée dans les Grisons «démocrate de gauche».

Le parti zurichois, le premier parti paysan de Suisse, au début du 20^e siècle, n'était pas un parti dominant comme le PAB bernois, scission réussie du radicalisme auquel il avait pris la majorité dans le canton grâce aux gros bataillons paysans et à l'appui intellectuel de l'ancien parti libéral-conservateur, en perte de vitesse et assez intelligent pour rejoindre les agrariens.

Face à la nouvelle donne politique, l'UDC zurichoise ne se contente pas de gagner des sièges mais veut conquérir le pouvoir. Dès lors, après avoir mesuré le peu de fiabilité de sa gauche, elle cherche d'autres appoints. Des dissidents de droite arrivent; il reste encore les conservateurs fidèles autrefois à leur racine mais de moins en moins attachés aux traditions familiales. Mais tout cela ne suffit pas.

L'UDC doit pouvoir compter sur l'économie et les médias pour mieux s'implanter. Et c'est peut-être l'explication de ce qui se passe en Suisse alémanique avec le rachat du groupe de presse «Jean Frey AG». Qui de Machiavel ou de Clausewitz fournit la stratégie permettant à l'UDC-SVP de se tailler une position politique dominante comparable à celle du Parti radical en Suisse avant 1919? Et pourquoi pas, de contribuer à la création de la République des Alpes chrétienne et conservatrice? cfp

Des bêtes humaines

Dans la marée littéraire française et ses féodalismes peu propices à la nouveauté, il est parfois des miracles éditoriaux: expédié par la poste, sans nul soutien ou passe-droit, *Rapport aux bêtes* de la jeune valaisanne Noëlle Revaz, établie à Lausanne, a été directement accepté et publié.

Le premier roman de cette enseignante de latin constitue avant tout une prouesse de langage. Celle-ci consiste à façonner, créer de toutes pièces, à partir de formes détournées voire désossées du langage courant, un récit oralisé, confié au narrateur Paul. Tout le récit nous parvient à travers le monologue de cet exploitant agricole, et de son point de vue singulier. Entrer dans le cerveau de

Paul, quel étrange parcours! Il y règne une langue brisée d'allure rustique, saturée de formulations régionales détournées, qui se heurte sans cesse à un vocabulaire rare ou raffiné, mais savamment utilisé de travers... Paul, rusé et brutal, voit son domaine comme un monde à assujettir et ordonner. Violent avec sa femme Vulve et avec ses enfants moins bien traités que les bêtes à qui il ramène toutes ses émotions, Paul s'avère macho, raciste, voire pervers à souhait, etc.

Mais voilà que dans cet univers confiné de méfiance paranoïaque surgit Jorge – que Paul appelle toujours Georges, car « ici on n'est pas des étrangers » – un ouvrier agricole portugais. Entre méfiance, complicité et

étonnement, commence une étrange danse à trois. On frôle à chaque instant le crime ou l'amour révélé. Tout cela évoque le huis clos dans *Polenta* (1980) de Jean-Marc Lovay ou certains texticules de Samuel Beckett. In extremis, c'est la délicatesse de Jorge qui toujours parvient à négocier les pires situations (la maladie de Vulve, les soucis de la ferme). Ainsi, peu à peu, en arrive-t-il à presque humaniser son patron... Le roman se termine, après le départ de l'ouvrier conciliateur (comme si on avait croisé les intrigues de *La Beauté sur la terre* et de *Passage du poète*) par un savoureux pastiche du Livret de famille vaudois pour lequel le vieux mâle Ramuz s'était battu les flancs,

sur commande, en 1941.

Lectrice ou lecteur, vous et moi ne sommes pas épargnés par cette langue concassée et répétitive, plus proche de celle du Céline des dernières années que du romancier vaudois, d'ailleurs.

D'autant que, par un tour de force spéculaire, le roman nous ménage une belle place, celle de ruminants de la parole littéraire: alors que Paul nous conte son histoire à grandes fourchées, ses chères bêtes ne cessent pas de manger: « Je parle aux vaches et je donne la présence »... Excellente pâture, et bonne lecture!

Jérôme Meizoz

Noëlle Revaz, *Rapport aux bêtes*, Gallimard, 2002, 226 p.

Exposition

Migration, de Sebastião Salgado

Sous le titre « Migration », trois cents photographies noir-blanc de Sebastião Salgado sont exposées à Berne, au Kornhausforum, jusqu'au 17 mars. Elles illustrent la dernière décennie de la Terre, durant laquelle la pauvreté, les guerres et la répression ont déraciné des millions de personnes dans le monde entier. Certaines fuient pour sauver leur peau, d'autres risquent la leur pour échapper à la misère.

Ce sont des photos d'une peur en mouvement, d'une misère en marche, puisqu'elles migrent comme ces Rwandais Hutus, accueillis dans les camps de réfugiés de Goma et de Bu-

kavu, fuyant les rebelles zairois dans la région de Kisangani, Zaïre, en 1997.

Aujourd'hui, au lieu de émigrant ou immigrant, on dit et écrit migrant. Le migrant vient de nulle part et va vers nulle part, même si ses racines ont encore des noms. Comme l'annonce l'introduction de la courte traduction française du livre-catalogue de l'exposition: « L'humanité s'est mise en marche dans l'urgence et le chaos. »

Sur ces photos, on ne voit jamais l'autre, en face, celui qui exploite, domine, ordonne. On voit très rarement ses sbires et leurs armes; mais on voit les

obstacles dressés contre les migrants, comme ces candidats à l'immigration ne quittant pas des yeux la barrière d'acier séparant les Etats-Unis du Mexique.

Les photographies rassemblées dans cette exposition représentent des moments de vies tragiques, dramatiques et héroïques. Mais, prises dans leur ensemble, elles racontent l'histoire de notre époque, celle du passage du siècle et elles posent des questions sur le sort de la majorité déshéritée de l'humanité... des questions que souvent nous, minorité nantie, ignorons ou feignons d'ignorer.

Daniel Marco

I M P R E S S U M

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj),
Daniel Marco
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (cfp),

Composition et maquette:
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch